

CONSIGNES AUX AUTEURS – ARTICLES

Tout auteur soumettant un article à *La Revue de l'Énergie* a pris connaissance de ces règles et les accepte. Un contact préalable avec la rédaction de la revue est préférable.

La Revue de l'Énergie ne publie que des articles inédits : études, recherches, analyses, synthèses (comptant environ une dizaine de pages).

À titre indicatif, une page pleine de texte équivaut à 4 000 signes (espaces compris).

SÉLECTION DES ARTICLES

Tous les articles sont étudiés par le comité de rédaction. Le rédacteur en chef informe les auteurs de la décision du comité de rédaction, qui peut être assortie de conditions et n'est définitive qu'après la cession des droits d'auteurs qui précise les conditions d'exclusivité. Les décisions du comité de rédaction sont sans appel.

Les articles sont à envoyer impérativement sous format Word (.doc ou .docx) à l'adresse : redaction@larevuedelenergie.com et doivent respecter les consignes suivantes.

ILLUSTRATIONS – Il est recommandé d'intégrer des illustrations. Toutes les illustrations doivent être libres de droits et citer leurs sources.

L'ensemble des illustrations à intégrer doit être transmis dans leur format original :

- les tableaux au format Excel ou Word ;
- les graphiques de préférence au format Excel ;
- les autres images au format .jpeg ou .png (attention, 300 dpi minimum).

Les images dont la qualité ne sera pas suffisante pour un bon rendu à l'impression ne seront pas acceptées.

TITRE – Le titre de l'article doit compter moins de 70 signes (espaces compris).

RÉSUMÉ – L'article doit débiter par un résumé d'environ 700 signes (espaces compris).

MOTS-CLÉS – L'auteur choisit 5 mots-clés, dont un principal, correspondant aux thématiques de son article. La revue transmet à l'auteur la liste des mots-clés déjà utilisés, mais il a la possibilité d'en créer un nouveau si besoin (20 signes maximum par mot-clé).

SOUS-TITRES – Deux niveaux de titres maximum sont acceptés. Les titres des parties et sous-parties doivent être intégrés de manière lisible dans votre fichier.

RÉFÉRENCES – Les références bibliographiques sont à indiquer :

- dans le corps du texte sous la forme : [auteur(s), année],
- en fin d'article sous la forme : auteur(s), « titre de l'article », revue ou ouvrage, année, classées par ordre alphabétique d'auteurs.

NOTES – La revue n'accepte pas de notes de bas de page. À titre exceptionnel, quelques notes peuvent être publiées en fin d'article.

AUTEURS – La revue limite le nombre d'auteurs par article à 4 qui seront cités par ordre alphabétique, sauf demande explicite.

BIOGRAPHIE – La revue publie une courte biographie de chaque auteur de moins de 600 signes (espaces compris). Elle figurera à la fin de la revue avec celles des autres contributeurs du numéro.